

Auteur Kattrin Jadin, MR  
Département Secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale  
Sous-département Intégration sociale et Lutte contre la pauvreté  
Titre La situation des demandeurs d'asile. (OO 1358)  
Date de dépôt 21/02/2011

Réponse

En réponse aux questions de l'honorable membre, je tiens à lui rappeler que, depuis mon entrée en fonction (le 16 juillet 2009), je n'ai pas cessé de créer de nouvelles places d'accueil, tant structurelles que temporaires. Entre mars 2009 et fin janvier 2011, 6.589 places ont été créées. Ce chiffre doit encore augmenter dans les prochaines semaines et dans les prochains mois, non seulement avec la mise en oeuvre des places d'accueil dans les casernes militaires que vous évoquez, mais aussi avec de nouvelles places structurelles (ILA's (initiatives locales d'accueil) et centres d'accueil). Je reste donc bien entendu très attentif à la mise en oeuvre rapide des extensions de capacité d'accueil que j'ai obtenues et ce, afin de faire face à l'augmentation des demandes d'asile (plus ou moins 40% en 2009, plus de 18% encore en 2010). Ces extensions tant d'urgence que structurelles doivent permettre non seulement de trouver une solution aux personnes logées dans les hôtels mais surtout de réduire le nombre de personnes sans aucune solution d'hébergement. Ceci étant dit, tout le monde doit bien être conscient que la résolution de la crise de l'accueil ne se fera pas uniquement à mon niveau car ce problème dépasse le cadre strict de l'accueil et de l'accompagnement. Et il est bien évident que l'on ne pourra indéfiniment continuer à créer de nouvelles places d'accueil. Je pense donc qu'une solution structurelle consiste à réduire de manière considérable la durée de traitement des dossiers d'asile au sein de toutes les instances impliquées. Les décisions prises en ce sens par mes collègues en charge de la Migration et de l'asile vont d'ailleurs dans la bonne voie. Il faut donc persévérer, chacun, dans la mesure de ses compétences.